

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE CHICHILIANNE

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

N° 2024 103 002

Le maire de CHICHILIANNE

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la démission de M. Claude TRINCAT de sa fonction de correspondant incendie et secours en date du 13.12.2023

Considérant la nécessité de désigner à nouveau un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, **Mme Jacqueline BONATO est désignée correspondant incendie et secours pour la commune de CHICHILIANNE**

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le maire de la commune de CHICHILIANNE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le préfet de l'Isère et à M. le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de l'Isère.

Fait à Chichilianne le 08.01.2024

Le Maire, **Éric VALLIER**

